

## URBANISME : NOTE D'INFORMATION

Les formulaires de demandes d'autorisation d'urbanisme ont été modifiés :

En fonction de la nature et de l'importance des travaux, un formulaire approprié doit être utilisé :

- **Déclarations préalables :**
  - Projet concernant, de manière générale, les constructions, travaux, installations et aménagements non soumis à permis de construire comprenant ou non des démolitions : **Cerfa 13404\*10**
  - Projet concernant des constructions ou des travaux non soumis à permis de construire portant spécifiquement sur une maison individuelle et/ou ses annexes (extensions, abris de jardins, piscines non couvertes,...) : **Cerfa 13703\*10**
  - Projet portant sur la création d'un lotissement ou d'autres divisions foncières non soumis à permis d'aménager : **Cerfa 13702\*09**
- **Permis de construire et/ou d'aménager : Cerfa 13409\*11**

La demande de Permis de construire / Permis d'aménager peut être utilisée pour tous types de travaux ou d'aménagement. Le permis d'aménager peut aussi autoriser des constructions et/ou des démolitions. Le permis de construire peut autoriser des démolitions.

- **Permis de construire pour maison individuelle et/ou ses annexes : Cerfa 13406\*11**

Ce formulaire est à utiliser spécifiquement pour les projets de construction d'une maison individuelle et/ou de ses annexes (garage...) ou pour les travaux, soumis à permis, exécutés sur une maison individuelle existante.

- **Modification d'un permis de construire : Cerfa 13411\*11**

Ce formulaire est à utiliser pour modifier, de manière mineure, un permis qui a été délivré et qui est toujours en cours de validité, dès lors que les travaux n'ont pas été achevés.

- **Transfert d'un permis de construire : Cerfa 13412\*11**

Ce formulaire est à utiliser pour transférer, en tout ou partie, un permis en cours de validité, délivré auparavant à une autre personne, avec l'accord de cette dernière.

- **Permis de démolir : Cerfa 13405\*09**

Le formulaire est à utiliser pour démolir, totalement ou partiellement, un bâtiment protégé ou situé dans un secteur soumis au permis de démolir.

- **Droit de l'urbanisme applicable sur un terrain (CUa / CUb) : Cerfa 13410\*08**

Le certificat d'urbanisme sert à connaître le droit de l'urbanisme applicable sur un terrain (en cas de CUa de « simple information ») et à savoir si l'opération immobilière projetée est réalisable ou non (CUb dit « opérationnel »).

Le formulaire de Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT) **est également modifié** (cerfa 13408 \*08), tout comme celui de la Déclaration d'Ouverture de Chantier (DOC) (cerfa 13407 \*06).

Les nouveaux imprimés CERFA sont publiés sur le site internet [www.service.public.fr](http://www.service.public.fr) dans la rubrique « Service en ligne et formulaires »

**Possibilité de déposer vos démarches d'urbanisme en ligne:**

<https://calisieuxnormandie.geosphere.fr/guichet-unique>